

221C0095
FR0000039620-FS0029

12 janvier 2021

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

<p>MERSEN</p> <p>(Euronext Paris)</p>
--

Par courrier reçu le 12 janvier 2021, la société à responsabilité de droit luxembourgeois ACF I Investment S.à. r.l.¹ (24 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) a déclaré avoir franchi en baisse, le 7 janvier 2021, le seuil de 5% du capital de la société MERSEN et détenir 821 303 actions MERSEN représentant autant de droits de vote, soit 3,94% du capital et 3,51% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions MERSEN sur le marché.

¹ Contrôlée par Ardian Holding SAS.

² Sur la base d'un capital composé de 20 858 964 actions représentant 23 427 469 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.